

serait peut-être bon aussi de se rappeler que même si le traité doit être approuvé par deux gouvernements, d'un autre côté son application dépend de la collaboration de la province de la Colombie-Britannique. C'est là un élément dont il faut tenir compte et dont je n'ai pas besoin de souligner l'importance à mes honorables amis de la Colombie-Britannique qui sont membres du cabinet.

Nous nous réjouissons de voir ce traité conclu et signé et, quand la Chambre en entreprendra l'étude, nous dirons ce que nous en pensons.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, les membres de notre groupe ont écouté avec un vif intérêt ce qu'a dit le premier ministre au sujet de la signature, demain, de ce traité. Je n'ai pu m'empêcher de songer à un autre traité relatif au fleuve Columbia: le traité d'Orégon, signé en 1846; ce traité prévoit dans son article 2 que les sujets britanniques auront le droit de naviguer à perpétuité sur le fleuve Columbia depuis l'amont jusqu'à l'embouchure. En compensation de ce droit, le gouvernement britannique a donné au gouvernement des États-Unis tous les terrains s'étendant entre le fleuve Columbia et le Pacifique, jusqu'au 49° parallèle.

J'ose croire, pour ce qui est du présent traité, que nous n'allons pas écopier. En aménageant les barrages de Bonneville et de Grand-Coulée, sans même en avertir les autorités canadiennes, les États-Unis ont violé le traité de 1846. Je tiens mes renseignements à ce sujet du chef de l'opposition officielle, auquel j'ai écrit une lettre, du temps où il était sous-secrétaire d'État, pour lui demander de compiler la correspondance afin de voir s'il y avait eu un seul mot d'écrit au sujet de cette violation du traité par le gouvernement des États-Unis. Il m'a répondu qu'après avoir fait des recherches très approfondies aux archives des Affaires extérieures il n'avait pu trouver une seule ligne au sujet de la violation du traité d'Orégon de 1846.

Je tiens à dire que, dans les circonstances, notre groupe ne saurait approuver cet empiètement inutile et inopportun, nous semble-t-il, à signer ce traité. Je ne suis pas le seul à parler ainsi. Le premier ministre sait que je dis la vérité. Je fais cette déclaration sachant qu'elle recevra l'appui entier de nombreuses associations de ma circonscription de la Colombie-Britannique et de milliers de personnes directement ou indirectement touchées ou intéressées et membres des différents partis représentés en cette Chambre.

Il me semble que c'est une décision un peu irréfléchie. De nombreuses organisations et des milliers de personnes s'opposent au projet de construction du barrage de High Arrow

[L'hon. M. Pearson.]

ou sont touchées par ce projet, et leurs ingénieurs-conseils n'ont pas eu l'occasion de faire valoir leurs vues depuis le dépôt de ce fameux document,—je crois qu'il porte le numéro 180,—le 18 novembre dernier. J'ai reçu un choc physique ou plutôt moral, monsieur l'Orateur, en lisant, le 18 novembre, ce document qui renferme les propositions du projet de traité dont le premier ministre vient de parler.

Ces personnes et ces organisations et leurs ingénieurs-conseils n'ont pas eu l'occasion, depuis le 18 novembre, de présenter leurs instances au gouvernement du Canada, ni de témoigner devant le comité des affaires extérieures afin de faire valoir leur point de vue et de tenir sur la sellette ceux qui se cachent dans leurs niches à la Division des ressources hydrauliques du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et qui ne pensent qu'aux aménagements hydrauliques sans se soucier des personnes et de la conservation des ressources naturelles.

En second lieu, si je m'oppose à ce traité et si je trouve qu'on fait preuve d'une hâte intempestive, c'est que nous n'aurons pas durant le présent débat, savoir le débat sur le budget, l'occasion d'examiner la question comme il convient. En effet, la liste de ceux qui doivent prendre la parole aujourd'hui est établie, et ces députés vont se prévaloir de leur droit. Or, le traité sera signé demain.

La troisième raison de mon attitude, c'est que l'honorable W. A. C. Bennett, premier ministre de la Colombie-Britannique, a annoncé le jeudi 29 décembre qu'il avait ordonné à l'Office de l'énergie de sa province de procéder à une enquête approfondie sur le coût des projets d'aménagement du Columbia et de la rivière de la Paix, y compris la question des avantages d'aval, afin, a-t-il dit, de faire ressortir les faits; de plus, l'Office en question est censé présenter son premier rapport au premier ministre de la Colombie-Britannique au plus tard le 1^{er} mars. Nul doute que cela signifie qu'il se produira quelques mois de retard.

En outre, l'honorable Ray Williston, ministre des Terres et Forêts, a déclaré qu'il a beaucoup d'hésitation à prédire la date de mise en train des travaux, étant donné que le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique n'ont pas encore arrêté les conditions de l'entente. Voici les explications qu'il a fournies à ce sujet: toutes les études techniques doivent être terminées, y compris le travail de la Commission d'énergie de la Colombie-Britannique.

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me semble que le député anticipe sur la discussion du traité. La Chambre est saisie de deux questions: l'annonce de la signature du traité qui aura